Commission de valorisation de l'expérience dans l'enseignement

---

Toute demande de reconnaissance d'expérience dans l'enseignement ainsi que toute correspondance ultérieure doivent être adressées par voie postale avec copie par voie électronique au secrétariat de la Commission de valorisation de l'expérience dans l'enseignement, Espace 27 septembre, boulevard Léopold II 44, à 1080 Bruxelles.

La demande comprend une lettre de demande de valorisation de l'expérience dans l'enseignement, un curriculum vitae, une copie certifiée conforme des titres de capacité obtenus et des attestations ou déclarations de services rendus dans l'enseignement en Belgique ou à l'étranger, dans des institutions publiques ou dans des institutions privées, ainsi que tout autre document jugé utile à l'appui de la demande.

Tous les documents établis dans une langue autre que le français doivent être traduits par un traducteur juré.